

INDEX – 2019 JUIN



[TABLE](#)

(Accès direct en cliquant sur les liens en bleu)

ACHAT

[ACQUISITION D'UN MICROTRACTEUR](#)

ADMINISTRATION

[AVIS SUR LE PROJET D'UN GAEC SITUE A TRIMER](#)

BUDGET ANNEXE

[MODIFICATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1](#)

BUDGET PRINCIPAL

[DECISION MODIFICATIVE N° 1](#)

[DECISION MODIFICATIVE N° 2](#)

[DECISION MODIFICATIVE N° 3](#)

[TARIFS CENTRE DE LOISIRS 2019-2020](#)

JEUNESSE

[DISPOSITIF ARGENT DE POCHE](#)

TRAVAUX

[PROJET D'AMENAGEMENT RUE DOCMAEL](#)

URBANISME

[RETROCESSION DE TERRAIN IMPASSE DE LA CARRIERE](#)

Nombre de conseillers présents : 9/14 (et 4 pouvoirs)

ACQUISITION D'UN MICROTRACTEUR ET DE SES ACCESSOIRES

Rapporteur : Gilbert REGNAULD

Suite à la publication (sur Mégalis et sur le BOAMP, à partir du 17 mai jusqu'au 7 juin) de l'appel d'offres pour l'acquisition d'un microtracteur et de ses accessoires, 5 propositions ont été reçues des sociétés suivantes :

- RENNES MOTOCULTURE - 35831 BETTON
- MPS-22100 QUEVERT
- JARDIMAN - 35741 PACE
- HILIADE EQUIPEMENTS - 35503 VITRE
- BERNARD MOTOCULTURE - 22250 BROONS

La commission d'ouverture des plis et d'analyse des offres s'est réunie mercredi 12 juin.

Les offres ont été analysées à partir des critères ci-dessous, définis dans le règlement de consultation :

Critères de jugement des offres	Pondération
Valeur technique	40
Prix	35
Délai et modalité d'application de la garantie	10
Conditions du service après-vente	10
Délai de livraison	5
TOTAL	100

Suite à l'analyse des offres, la Commission a proposé de retenir la proposition de la société 3J MPS pour un montant de 41 165.83€ HT, soit 49 399.00€ TTC avec une reprise de l'ancien tracteur de 4 000.00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE à l'unanimité (13 voix Pour) :

- **De RETENIR** l'offre de la Société 3j - MPS d'un montant de 41 165.83€ HT, soit 49 399.00€ TTC avec une reprise de l'ancien tracteur de 4 000.00€
- **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

[INDEX](#)

TARIFS CENTRE DE LOISIRS 2019-2020

Rapporteur : Manuela LEMAITRE

Mme le Maire rappelle les tarifs de l'Accueil de Loisirs en vigueur depuis son ouverture, le 9 juillet 2018 (*Délibérations du 20 avril et du 22 juin 2018*).

Tarif basé sur le quotient familial hors coût du repas

Tarif basé sur le quotient familial hors coût du repas

<750€	4.85€	Journée
	3.50€	½ journée
751 à 1 200€	7.90€	Journée
	5.20€	½ journée
>1 200€	10.50€	Journée
	7.10€	½ journée
Non déclaré	10.50€	Journée
	7.10€	½ journée
Hors commune	12.50€	Journée
	9.10€	½ journée
Supplément pour sorties extérieures	4€ ou 5€	Selon le coût de la prestation
Annulation injustifiée à moins de 48h	15€	Par jour

Mme le Maire propose de reconduire ces tarifs pour l'année 2019-2020. Elle précise par ailleurs que la DDSCPP a donné son accord pour l'augmentation de la capacité d'accueil du centre de loisirs de 30 à 39 enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité (13 voix Pour) :

- De **VALIDER** les tarifs ci-dessus pour l'année scolaire 2019-2020

[INDEX](#)

RETROCESSION DE TERRAIN COMMUN / LOTISSEMENT IMPASSE DE LA CARRIERE

Rapporteur : Manuela LEMÂÎTRE

Les parcelles suivantes situées à Malaguet constituent les parties communes du Lotissement Impasse de la Carrière. Elles ont vocation à intégrer le domaine public de la commune.

ZM 142 — 143 - 145 — 146 - 147 — 148 — 149 — 150 — 151 — 152- 154 -155 -157 — 158 — 160 — 162 — 164 — 165 - 166.

La rétrocession de ces parcelles à la commune se fera à titre gratuit et les frais d'acte seront pris en charge dans leur intégralité par la Société URBATYS.

La Société URBATYS va transmettre tous les plans de récolement des réseaux enterrés.

Une autre délibération sera nécessaire pour intégrer la surface de ces parcelles dans la voirie communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité (13 voix Pour) :

- **De VALIDER** la rétrocession de ces parcelles de la Société URBATYS à la commune après fourniture des plans de recollement. Cette rétrocession sera réalisée à titre gratuit.
- **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

[INDEX](#)

AVIS SUR LE PROJET D'UN GAEC SITUE A TRIMER

Rapporteur : Manuela LEMAIÎTRE

Le GAEC La Petite Guéhardière a déposé une demande auprès de la Préfecture pour son projet relatif à l'augmentation des effectifs de l'élevage de volailles, situé au lieu-dit « La Planchette » à Trimer, et la mise à jour du plan d'épandage.

Une consultation du public a été ouverte pendant quatre semaines du 29 avril au 29 mai 2019 inclus. Suite à la fin de la consultation, le Conseil municipal est invité à émettre un avis sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis favorable par :

- 2 voix favorables
- 11 abstentions

[INDEX](#)

BUDGET ASSAINISSEMENT : MODIFICATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1

Rapporteur : Pierre-Yves LEMONT

Suite à une erreur d'écriture la décision modificative N° 1 du Budget Assainissement prise lors du conseil municipal du 17 mai doit être rectifiée.

L'écriture suivante est proposée :

	DEPENSES		RECETTES	
	Article	Montant	Article	Montant
INVESTISSEMENT	1391 (040)	11 466.00	021	11 466.00
FONCTIONNEMENT	023	11 466.00	777 (042)	11 466.00
TOTAL		22 932.00		22 932.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité (13 voix Pour) :

- **De VALIDER** cette Décision Modificative N° 1 du Budget Assainissement
- **D'ANNULER** la délibération N° 2019-36 du 17 mai 2019

[INDEX](#)

BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N° 1

Rapporteur : Pierre-Yves LEMONT

Suite à la demande de la trésorerie, il est nécessaire de prendre les décisions modificatives suivantes (N° 1 et 2) pour annuler les écritures relatives à la renégociation de l'emprunt de la salle des fêtes (N° 1276985).

Elles ont été inscrites au budget primitif 2019 mais elles s'avèrent être non justifiées.

EN INVESTISSEMENT :

DEPENSES		RECETTES	
Article	Montant	Article	Montant
1641 : Emprunts en euros	-17 767.49	166 : Refinancement de la dette	-273 333.85
166 : Refinancement de la dette	-255 566.36		
TOTAL	-273 333.85		-273 333.85

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité (13 voix Pour) :

- **De VALIDER** cette Décision Modificative N° 1 sur le Budget Communal

[INDEX](#)

BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N° 2

Rapporteur : Pierre-Yves LEMONT

Suite à la délibération N° 2019-41 relative à l'annulation des écritures inscrites au Budget Primitif 2019 {concernant la renégociation de l'emprunt de la salle des fêtes), il est nécessaire de prendre la délibération suivante :

	DEPENSES		RECETTES	
	Article	Montant	Article	Montant
INVESTISSEMENT			021	-17 767.49
			1641 (040)	17 767.49
FONCTIONNEMENT	023	-17 767.49		
	6888 (042)	17 767.49		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité (13 voix Pour) :

- De **VALIDER** cette Décision Modificative N° 2 sur le Budget Communal

[INDEX](#)

BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N° 3

Rapporteur : Pierre-Yves LEMONT

Les dotations inscrites au Budget Primitif 2019 avaient été estimées, car la commune n'avait pas reçu les notifications des montants réels attribués. Suite aux notifications reçues, les écarts constatés sont les suivants :

Chapitre	Article	Intitulé	Dotation estimée	Dotation attribuée	Ecart
73	73212	Dotation de Solidarité Communautaire	29 000	0	-29 000
	73221	FNGIR	12 396	12 405	9
74	7411	Dotation forfaitaire : DGF	70 000	70 786	786
	74121	Dotation de solidarité rurale	58 000	59 487	1 487
	742	Dotations aux élus locaux	2 972	3 030	58
TOTAL					-26 660

Aussi est-il proposé de prendre la décision modificative suivante afin d'ajuster les montants réels sur le budget primitif 2019.

EN FONCTIONNEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	Article (chap)	Montant	Article (chap)	Montant
	022 - Dépenses imprévues	-26 000	73221 (73) Dotation de Solidarité Communautaire	-29 000
	6817 (68) Dot. Aux prov.	-660	73221 (73) FNGIR	9
			7411 (74) Dotation Forfaitaire	786
			74121 (74) Dotation de Solidarité Rurale	1 487
			742 (74) Dotations aux élus locaux	58
TOTAL		-26 660		-26 660

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité (13 voix Pour) :

- De **VALIDER** cette Décision Modificative N° 3 sur le Budget Communal

[INDEX](#)

PROJET D'AMENAGEMENT DE LA RUE DOCMAEL

Le projet avant-travaux est présenté au conseil municipal.

La réalisation des travaux est prévue achevée pour la fin de l'année 2019. Le marché va être lancé prochainement par la Communauté de Communes qui détient la compétence.

[INDEX](#)

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Réforme du dispositif : Le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) a reformulé le texte qui encadrait jusqu'à maintenant le dispositif de 1981. Les principaux changements sont les suivants :

- une nouvelle dénomination. On parle désormais de « Chantiers et stages à caractère éducatif dans le cadre du dispositif Ville, Vie, Vacances »
- un périmètre d'application strictement limité aux territoires prioritaires de la Politique de la Ville.
- une procédure de labellisation avec une demande à effectuer auprès de la DDCSPP en amont des chantiers.

Suite à cette réforme, il apparaît que les communes de la CCBR ne peuvent plus prétendre au Dispositif comme précédemment puisqu'il est strictement limité aux territoires prioritaires de la Politique de la Ville et sous certaines conditions. La proposition de petits travaux aux jeunes des communes hors territoires prioritaires rentrera alors dans le cadre strict de la législation du travail "ordinaire" : contrat, cotisations.

En conséquence la commune ne peut pas reconduire ce projet comme prévu initialement.

[INDEX](#)

TABLE DES MATIERES – 2019 JUIN

[INDEX](#)

SEANCE DU 14 JUIN 2019	2
ACQUISITION D'UN MICROTRACTEUR ET DE SES ACCESSOIRES	2
TARIFS CENTRE DE LOISIRS 2019-2020.....	3
RETROCESSION DE TERRAIN COMMUN / LOTISSEMENT IMPASSE DE LA CARRIERE	4
AVIS SUR LE PROJET D'UN GAEC SITUE A TRIMER	5
BUDGET ASSAINISSEMENT : MODIFICATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1	6
BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N° 1.....	7
BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N° 2.....	8
BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N° 3.....	9
PROJET D'AMENAGEMENT DE LA RUE DOCMAEL.....	10
DISPOSITIF ARGENT DE POCHE.....	11